

CHEMIN DES ROUGES :

CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON ET D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ

La commune de Monteils s'est développée le long des routes départementales, de nombreuses voies communales telles que le chemin des Rouges permettent la jonction entre ces voies principales, le long desquelles des habitations individuelles se sont implantées, multipliant ainsi les accès directs.

La Mairie de Monteils a donc effectué des travaux de cheminement piétonnier sur le chemin des Rouges en créant un bordurage qui permet de séparer le piéton du trafic routier. Du mobilier urbain de type potelets et barrières ont été installés afin de sécuriser les piétons.

Des arbustes de petites tailles au niveau des chicanes et à l'arrière du cheminement ont été plantés de manière à embellir la voie. Afin d'interdire les 2 roues de circuler, tout en laissant l'accès aux personnes à mobilité réduite, des barrières ont été installées au niveau de la liaison vers le lycée.

L'objectif de ces travaux sont d'inciter le déplacement pédestre, sécurisation des usagers, utilisable par tous, permet l'accès aux commerces, au lycée, aux infrastructures sportives (gymnase, piscine...)

La commune a souhaité valoriser le déplacement doux pour répondre positivement aux défis environnementaux.

